Négociations commerciales

Le soutien constant exprimé à un haut niveau en faveur de la conclusion rapide du Cycle de Doha n'a pas permis de réaliser les progrès nécessaires dans les négociations détaillées menées à Genève. Des travaux techniques utiles ont cependant eu lieu au sein des Groupes de négociation sur l'agriculture et sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. D'autres négociations ont également avancé.

Programme de Doha pour le développement	**16**
Les négociations commerciales en 2009	16
Agriculture	17
Accès aux marchés pour les produits non agricoles	18
Services	18
Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)	21
Commerce et développement	23
Commerce et environnement	24
Facilitation des échanges	25
Règles de l'OMC	26
Mémorandum d'accord sur le règlement des différends	27

Programme de Doha pour le développement

À la quatrième Conférence ministérielle, tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001, les gouvernements Membres de l'OMC sont convenus de lancer de nouvelles négociations commerciales. Ils sont également convenus d'entreprendre des travaux sur d'autres questions, en particulier sur la mise en œuvre des Accords actuels de l'OMC. L'ensemble est appelé Programme de Doha pour le développement (PDD). Les négociations se déroulent dans le cadre du Comité des négociations commerciales (CNC) et de ses organes subsidiaires qui sont, en général, des conseils et comités ordinaires réunis en « session extraordinaire » ou des groupes de négociation créés spécialement. Les Présidents des neuf organes de négociation font rapport au CNC, présidé par le Directeur général de l'OMC, qui coordonne leurs travaux.

Pascal Lamy à une réunion du Comité des négociations commerciales en 2009.

Les négociations commerciales en 2009

Le soutien constant exprimé à un haut niveau en faveur de la conclusion rapide du Cycle de Doha n'a pas permis de réaliser les progrès nécessaires dans les négociations détaillées menées à Genève. Des travaux techniques utiles ont cependant eu lieu au sein des Groupes de négociation sur l'agriculture et sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. D'autres négociations ont également avancé. Dans le contexte de la crise économique mondiale, le Directeur général de l'OMC, qui préside le Comité des négociations commerciales, a souligné que l'aboutissement du Cycle pourrait contribuer grandement à la lutte contre la récession et l'instabilité sociale.

Le CNC a tenu quatre réunions informelles en 2009 pour entendre les rapports des différents groupes de négociation. Quelques progrès ont été accomplis sur les « modalités » de l'ouverture des marchés pour les produits agricoles et les produits industriels qui doivent indiquer les grandes lignes – formules ou méthodes de réduction tarifaire – des engagements finals qui seront pris au moment de l'achèvement du Cycle. Les travaux d'autres groupes de négociation ont également avancé. Mais le rythme des négociations est resté désespérément lent.

Après la tenue à New Delhi d'une « mini-réunion » ministérielle qui a demandé l'intensification des travaux à Genève, le CNC a décidé en septembre de réunir chaque mois pendant une semaine des hauts fonctionnaires des capitales afin de donner une impulsion aux négociations. Cet arrangement a été maintenu en 2010 à l'approche d'une réunion « de bilan » de haut niveau prévue à la fin de mars.

Après la nomination en avril 2009 de son nouveau Président, M. David Walker (Nouvelle-Zélande), le Groupe de négociation sur l'agriculture a adopté un programme de travail à deux volets. Le premier volet porte sur des questions très techniques concernant les données de base nécessaires pour calculer les engagements de réduction des tarifs et des subventions, ainsi que la manière d'établir et de présenter les listes dans lesquelles seront inscrits ces engagements. Le second volet prévoit des consultations informelles sur les questions de fond en suspens figurant dans le projet de modalités présenté en décembre 2008 par le précédent Président des négociations sur l'agriculture.

Le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) a pour sa part consacré une grande partie de l'année 2009 à l'examen des obstacles non tarifaires au commerce des produits industriels, tels que les normes techniques incompatibles qui entravent les importations. Les négociateurs ont aussi consacré beaucoup de temps aux aspects techniques de l'établissement des listes d'engagements. Par ailleurs, des réunions en petits groupes ont été organisées pour examiner l'élimination des droits de douane dans plusieurs secteurs industriels spécifiques, réunions présidées par les auteurs de ces initiatives.

Dans d'autres domaines du Programme de Doha pour le développement, les Présidents ont poursuivi leurs consultations avec les Membres de l'OMC sous diverses formes en vue de faire avancer les travaux de fond.

Négociations commerciales

Plusieurs réunions internationales organisées en 2009 ont apporté un ferme soutien politique aux négociations. Les réunions du G-20 ont souligné la nécessité de rejeter le protectionnisme et l'isolationnisme en période d'incertitude financière et ont engagé les pays membres à trouver un accord sur les modalités concernant l'agriculture et l'AMNA de façon à conclure le Cycle de Doha en 2010. En septembre, le G-20 a demandé à l'OMC de faire le bilan des progrès accomplis dans les négociations avant la fin de mars 2010. Toutefois, ces déclarations de soutien en faveur de la conclusion rapide du Cycle de Doha n'ont pas permis de réaliser les progrès nécessaires dans les négociations menées à Genève.

En janvier 2009, le Directeur général a distribué le premier d'une série de rapports trimestriels sur les faits nouveaux relatifs au commerce dans le contexte de la crise économique mondiale, pendant laquelle le commerce mondial a enregistré sa plus forte contraction en 60 ans. Les Membres de l'OMC ont généralement salué ces rapports comme une occasion pour l'Organisation de montrer sa valeur, non seulement en tant qu'enceinte de négociation mais aussi en tant que rempart contre le protectionnisme.

Septième Conférence ministérielle de l'OMC
La septième Conférence ministérielle qui s'est tenue à Genève à la fin de 2009 a permis aux Ministres de procéder à un échange de vues sur le programme de travail de l'OMC, notamment sur le Cycle de Doha. Les Ministres ont généralement reconnu l'importance du commerce et du Cycle de Doha pour faciliter la reprise économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

Les Ministres ont souligné le caractère central de la dimension développement, notamment des questions intéressant spécialement les pays les moins avancés. Ils ont en outre réaffirmé la nécessité d'achever le Cycle de Doha en 2010 et de faire un bilan au premier trimestre. De l'avis général, il fallait s'appuyer sur les progrès accomplis jusque-là, sans essayer de revenir sur les questions qui avaient été réglées provisoirement. Les Ministres ont fait observer que, même si la priorité était accordée à l'agriculture et à l'AMNA, il restait important d'avancer dans les autres domaines du programme de travail, notamment les services, les règles et la facilitation des échanges (voir la page 12).

Agriculture

En 2009, les négociateurs chargés de l'agriculture ont fait des progrès réguliers sur les questions techniques, qui devaient leur permettre de rapprocher les points de vue et d'inscrire les engagements du Cycle de Doha dans des listes juridiquement contraignantes. Le programme de travail de l'année comportait deux volets. D'une part, les négociateurs ont examiné l'organisation et la présentation des données nécessaires pour calculer les engagements. D'autre part, le nouveau Président du Groupe de négociation, M. David Walker, a mené des consultations avec de petits groupes de Membres de l'OMC sur les questions qui figuraient entre crochets (c'est-à-dire sur lesquelles il n'y avait pas encore d'accord) ou qui étaient autrement annotées dans le projet de modalités concernant l'agriculture et dans les documents connexes.

Lors des discussions techniques, les Membres ont concentré leur attention sur l'élaboration de tableaux électroniques pour la présentation des données, qui devaient permettre de calculer les engagements du Cycle de Doha de manière transparente et vérifiable. Les Membres ont communiqué des données nationales essentielles pour le calcul des engagements de base, notamment des données sur la valeur totale de la production agricole et sur la consommation intérieure. Ces données ont ensuite été examinées lors de réunions consacrées à la vérification des données.

Les consultations du Président ont porté sur les questions restées en suspens dans le texte de décembre 2008 sur les modalités concernant l'agriculture, notamment sur le mécanisme appelé « mécanisme de sauvegarde spéciale » (MSS), qui a été l'une des questions les plus épineuses dans les négociations sur l'agriculture. Le MSS permettrait aux pays en développement de relever temporairement leurs tarifs pour faire face à l'accroissement soudain des importations et à la baisse des prix. Il y a eu des discussions constructives sur la façon de concevoir ce mécanisme de manière à ce qu'il réponde aux préoccupations des Membres importateurs et des Membres exportateurs. Les négociateurs ont également eu des discussions utiles sur la question des produits tropicaux (proposition d'accélérer les réductions tarifaires pour les produits tropicaux effectuées par les pays développés) et sur l'érosion des préférences (érosion de la valeur des préférences commerciales, comme l'accès en franchise de droits pour ces produits, dont bénéficient certains pays en développement).

Contexte
À la fin de 2008, le Président du Groupe de négociation a distribué une nouvelle révision du projet de « modalités » concernant l'agriculture, qui indiquait les grandes lignes des engagements finals en matière de réduction des tarifs et des subventions pour les produits agricoles et prévoyait un certain nombre de flexibilités pour les pays en développement et pour des situations particulières. Cette révision rendait compte des progrès accomplis pendant l'année et soulignait les divergences qui subsistaient entre les positions des Membres de l'OMC.

David Walker a été élu Président du Groupe de négociation sur l'agriculture le 22 avril 2009. C'est le troisième Ambassadeur de Nouvelle-Zélande à présider les négociations sur l'agriculture.

Négociations commerciales

M. Luzius Wasescha, Président du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.

Accès aux marchés pour les produits non agricoles

L'année 2009 a été une année plus calme pour le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), qui a cependant entrepris des travaux très utiles dans le domaine des obstacles non tarifaires à l'importation des produits industriels. Les négociateurs ont discuté aussi de l'établissement et de la présentation des listes qui contiendront les engagements juridiquement contraignants de chaque Membre de l'OMC concernant l'AMNA. Les groupes qui envisageaient l'élimination des droits de douane dans certains secteurs industriels ont poursuivi leurs travaux techniques mais aucun progrès n'a été fait sur la version révisée du projet de «modalités» présentée par le Président, M. Luzius Wasescha (Suisse), en décembre 2008.

Les obstacles non tarifaires (ONT) sont les mesures autres que les droits de douane qui protègent une branche de production nationale. Ils peuvent consister aussi bien en formalités douanières contraignantes qu'en normes techniques incompatibles qui entravent les importations. La protection tarifaire ayant diminué au fil des ans, les obstacles à l'importation constitués par des mesures non tarifaires sont devenus relativement plus importants. Au départ, les négociateurs comptaient examiner les obstacles non tarifaires en détail une fois que les modalités globales concernant l'AMNA auraient été adoptées. Mais, au début de 2009, comme la situation concernant les modalités restait peu claire, les ONT ont été considérés comme un domaine dans lequel des travaux utiles pourraient être menés dans l'intervalle.

Plusieurs sessions spécifiques ont été l'occasion d'un échange de questions et de réponses sur diverses propositions concernant les ONT. Vers la fin de l'année, ces séances de questions et réponses ont été remplacées par des négociations en petits groupes axées sur cinq propositions qui avaient été identifiées dans le projet de modalités de 2008 comme méritant une attention particulière. Ces propositions concernent l'automobile, l'électronique, la remanufacturation, l'étiquetage des textiles, des vêtements, des chaussures et des articles de voyage, et un mécanisme pour la prévention et le règlement des différends relatifs aux ONT. Deux nouvelles propositions présentées en 2009 ont également été incluses parce qu'elles avaient un rapport avec plusieurs des propositions antérieures. Le Président envisage de procéder à des consultations en 2010 sur la manière de traiter toutes les autres propositions concernant les ONT.

Le Groupe de négociation a également examiné la question de l'établissement et de la présentation des listes d'engagements concernant l'AMNA. Un atelier sur les fichiers de négociation électroniques (listes électroniques) a été organisé en juillet. Cet atelier a été utile non seulement parce qu'il a permis aux Membres de l'OMC de se familiariser avec le contenu des listes mais aussi parce qu'il a montré la complexité de l'établissement des listes.

Les discussions sur l'élimination des droits de douane dans 12 secteurs industriels spécifiques, notamment l'automobile, les produits chimiques, les produits pharmaceutiques et l'électronique, ont été poursuivies sous l'égide des auteurs de ces initiatives sectorielles. Pendant le premier semestre de 2009, ces derniers ont entrepris un travail technique détaillé qui devrait permettre de mener les discussions sur la base de données chiffrées, de simulations sectorielles et d'analyses par pays. Ils ont consacré le deuxième semestre à des activités de communication.

D'autres questions, comme celle des «flexibilités dans des cas particuliers» – flexibilités additionnelles demandées par l'Afrique du Sud, l'Argentine et la République bolivarienne du Venezuela – restent en suspens. Ces demandes n'ont pas fait l'objet de discussions de fond pendant l'année.

Services

Les négociations sur le commerce des services sont supervisées par le Conseil du commerce des services, réuni en Session extraordinaire, et par ses organes subsidiaires. En 2009, les négociations sur les services ont été marquées par la reprise des discussions sur l'accès aux marchés qui étaient en suspens depuis la réunion des Ministres de juillet 2008, qui n'avait abouti à aucun accord sur les «modalités»

concernant l'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles. Par ailleurs, des progrès ont été faits dans la négociation d'une « dérogation pour les PMA », qui constituera la base juridique des préférences accordées aux services et aux fournisseurs de services des pays les moins avancés (PMA).

Accès aux marchés

L'absence de progrès réels pendant l'année dans les autres domaines du Cycle de Doha a pesé sur les négociations sur les services. Quatre séries de négociations par groupes ont cependant eu lieu en 2009 et quelques progrès ont été enregistrés sur les questions relatives à l'accès aux marchés.

Les négociations par groupes ont consisté en nombreuses réunions bilatérales et plurilatérales sur l'accès aux marchés pour divers secteurs de services et modes de fourniture. Contrairement à l'accès aux marchés pour les marchandises, où des formules générales seront appliquées, l'accès aux marchés pour les services est négocié entre partenaires commerciaux, principalement sur la base de demandes et d'offres. Les Membres de l'OMC ont indiqué qu'ils comprenaient mieux maintenant certaines questions techniques concernant les demandes et les offres et qu'ils avaient obtenu des éclaircissements, dans certains cas, au sujet des intentions annoncées par les Ministres à la « Conférence d'annonce d'intentions » de juillet 2008, où ceux-ci avaient fait état de futures ouvertures possibles des marchés dans le secteur des services.

Pour soutenir les négociations sur l'accès aux marchés, le Secrétariat de l'OMC a organisé en avril un atelier d'une journée sur les questions techniques et juridiques concernant l'établissement des listes d'engagements spécifiques, ainsi qu'un atelier d'une demi-journée sur les services financiers.

Traitement des PMA

Tout au long de l'année, un petit groupe consultatif a poursuivi l'examen du texte d'une « dérogation pour les PMA », qui constituerait la justification juridique des préférences accordées aux PMA Membres, reflétant la « priorité spéciale » devant être accordée à ces pays en vertu de l'article IV:3 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). À la fin de novembre, le Président de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services a tenu une consultation au cours de laquelle un projet de texte a été distribué pour examen en vue de sa distribution ultérieure à l'ensemble des Membres. Certaines questions sont restées en suspens dans le projet concernant notamment la portée précise de la dérogation et sa durée.

Services financiers

Le Comité du commerce des services financiers a tenu quatre réunions formelles en 2009. Au cours de ces réunions, il a continué à suivre l'avancement de l'acceptation du cinquième Protocole annexé à l'AGCS contenant les résultats des négociations de 1997 sur les services financiers qui doivent encore être acceptés par le Brésil, la Jamaïque et les Philippines. Le Comité a par ailleurs procédé au huitième examen transitoire de la mise en œuvre par la Chine de ses engagements spécifiques concernant les services financiers, comme le prescrit son Protocole d'accession.

Le Comité a continué d'étudier les aspects de la finance islamique relatifs au commerce et a tenu une discussion spécifique sur la question. Il a examiné des propositions de travail dans trois domaines différents. Le Pakistan a demandé l'organisation d'un échange de vues spécifique sur la finance électronique, l'établissement d'une note d'information du Secrétariat sur l'évolution récente de la finance électronique et l'organisation d'un débat sur la pertinence de la classification actuelle des services financiers. Les États-Unis ont proposé, quant à eux, d'organiser un atelier sur le commerce des services d'assurance autre que sur la vie. Par ailleurs, l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Équateur et l'Inde ont présenté un vaste programme de travail sur l'impact de la crise financière, qui comporte deux étapes : premièrement, la tenue d'un atelier avec des organisations internationales et des experts extérieurs et l'établissement d'une note du Secrétariat passant en revue les analyses effectuées à l'extérieur sur les effets des plans de sauvetage financier ; et, deuxièmement, la réalisation par le Secrétariat d'une étude de l'incidence des plans de sauvetage sur le commerce des services financiers.

En 2009, les négociations sur les services ont été marquées par la reprise des discussions sur l'accès aux marchés.

L'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Équateur et l'Inde ont présenté un vaste programme de travail sur l'impact de la crise financière.

Réglementation intérieure

Le Groupe de travail de la réglementation intérieure a tenu quatre réunions formelles et plusieurs réunions informelles en 2009. Il a pour mandat d'élaborer des disciplines pour faire en sorte que les prescriptions et procédures en matière de licences, les prescriptions et procédures en matière de qualifications et les normes techniques ne constituent pas des obstacles non nécessaires au commerce des services.

Les travaux menés pendant l'année sont restés axés sur l'élaboration de disciplines d'application générale. Les discussions sur ce point s'appuient principalement sur une note informelle du Président, qui contient les projets de disciplines possibles.

À la réunion de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services tenue en novembre 2009, le Président a indiqué que des progrès avaient été faits sur les questions techniques, mais des travaux plus ciblés étaient nécessaires. Il y avait peu de convergence sur le niveau d'ambition concernant les disciplines et il en fallait davantage pour que le Groupe de travail puisse avancer.

Engagements spécifiques

Le Comité des engagements spécifiques supervise la mise en œuvre des engagements concernant les services et l'application des procédures de modification des listes d'engagements. Le principal objectif est d'améliorer la précision technique et la cohérence des listes d'engagements et des listes d'exemptions de l'obligation NPF, qui indiquent les services pour lesquels les Membres de l'OMC ont demandé à être exemptés du principe de non-discrimination entre partenaires commerciaux. Toutes les exemptions NPF sont réexaminées dans le cadre des négociations de Doha.

Le Comité a tenu quatre réunions formelles en 2009. Les discussions ont encore porté sur le rapport entre les listes d'engagements existantes et les nouvelles listes qui résulteront des négociations en cours. Le Comité est convenu de partir de l'hypothèse que, à la fin du Cycle de Doha, chaque Membre de l'OMC aurait une liste unique contenant tous ses engagements, qui remplacerait ses listes actuelles. Les nouvelles listes seraient annexées au protocole final. Toutefois, les vues divergeaient sur la question de savoir s'il fallait inclure dans le protocole une disposition particulière garantissant que les nouveaux engagements accorderont un traitement non moins favorable que celui qui est prévu dans les listes actuelles. Le Comité a aussi examiné comment procéder à la vérification des listes d'engagements concernant les services à la fin des négociations.

Règles de l'AGCS

Le Groupe de travail des règles de l'AGCS a tenu en 2009 trois réunions formelles et plusieurs réunions informelles, axées sur trois domaines pour lesquels l'AGCS prescrit de nouvelles négociations, à savoir les mesures de sauvegarde d'urgence qui permettraient aux pays de suspendre temporairement des engagements en cas d'accroissement soudain des importations de services, les marchés publics de services et les subventions aux services ou aux fournisseurs de services.

Tout au long de l'année 2009, le Président a mené des consultations sur l'élaboration d'un programme de travail concernant l'échange de renseignements sur les subventions aux services. Des discussions techniques informelles ont par ailleurs été engagées sur la définition de la «branche de production nationale» dans le contexte des mesures de sauvegarde d'urgence pour le commerce des services, sur les règles de procédure et les règles en matière de transparence figurant dans une proposition concernant les marchés publics et sur la définition des subventions dans le cadre du commerce des services.

Pour faciliter les discussions, le Secrétariat a établi des notes d'information sur chaque question. En outre, une série de documents sur les règles de type sauvegardes applicables aux services dans les accords commerciaux régionaux ont été mis à jour. Il y a eu un accord général sur le programme de travail proposé par le Président, mais peu de progrès ont été réalisés sur les autres questions et le niveau d'ambition exprimé par la plupart des Membres est resté faible.

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

Le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, réuni en Session extraordinaire, a poursuivi ses négociations sur l'établissement d'un système multilatéral («registre») de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux. Le Conseil des ADPIC réuni en session ordinaire a examiné, entre autres, le suivi des obligations des Membres concernant les incitations en faveur du transfert de technologie et les motifs de recours au mécanisme de règlement des différends au titre de l'Accord sur les ADPIC. Le Directeur général a poursuivi ses consultations sur les questions de mise en œuvre en suspens concernant la portée de la protection des indications géographiques autres que pour les vins et les spiritueux et les liens entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Négociations sur un registre des indications géographiques

Le registre des indications géographiques pour les vins et les spiritueux est destiné à faciliter la protection des indications géographiques. Il s'agit de noms de lieux (ou parfois d'autres termes ou symboles associés à un lieu) utilisés pour indiquer que les produits sont originaires de lieux leur conférant une réputation, des qualités ou d'autres caractéristiques particulières. «Champagne» et «Tequila» sont des exemples bien connus. L'Accord sur les ADPIC prescrit la tenue de négociations sur l'établissement d'un registre, et les travaux se poursuivent depuis 1996. En 2005, la Déclaration ministérielle de Hong Kong demandait que les discussions soient «intensifiées».

Trois propositions sont actuellement examinées par la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC:

- la proposition de Hong Kong, Chine, datant de 2003;
- la proposition dite «conjointe» de 2005, révisée en 2008, qui émane d'un groupe de pays souhaitant que le registre soit essentiellement une source d'informations sur la protection nationale des indications géographiques enregistrées;
- la proposition dite «W/52», présentée en 2008 par un groupe de plus de 100 pays dans le cadre d'un ensemble de propositions visant également d'autres questions relatives aux ADPIC; concernant le registre, cette proposition semble créer une plus forte attente de protection des indications géographiques après leur inscription au registre.

En 2009, suite à un appel des Membres de l'OMC à une intensification des travaux techniques, le Président de la Session extraordinaire a établi une liste de questions pour axer les discussions sur des exemples pratiques et sur les aspects techniques des différentes propositions présentées, et pour tenter de dégager des points de convergence. Les auteurs de la proposition «W/52» ont continué à répondre aux questions des autres Membres, en particulier concernant les effets juridiques de ladite proposition. Les auteurs de la proposition conjointe ont expliqué les conséquences que la mise en œuvre entraînerait sur leurs systèmes nationaux de protection de la propriété intellectuelle. Hong Kong, Chine a proposé quelques études de cas hypothétiques.

En dépit de discussions techniques approfondies et utiles, les Membres sont restés divisés sur deux points essentiels: les effets juridiques de l'enregistrement et la question de savoir si un Membre pourrait ou non choisir de ne pas être lié par ces effets.

La Session extraordinaire du Conseil des ADPIC a été présidée par Trevor Clarke (Barbade) jusqu'en novembre 2009. Avant de quitter ses fonctions, il a distribué un rapport établi sous sa propre responsabilité, qui présentait les travaux effectués alors qu'il était Président, l'état d'avancement des différentes questions et la voie à suivre, et proposait notamment cinq principes directeurs pour les travaux futurs. Karen Tan (Singapour) a ensuite assuré la présidence intérimaire.

En 2009, le Secrétariat de l'OMC a organisé un atelier sur les incitations en faveur du transfert de technologie. Des experts des pays développés et en développement ont examiné le fonctionnement du système et les façons de l'améliorer.

Incitations en faveur du transfert de technologie
En octobre 2009, le Conseil des ADPIC réuni en session ordinaire a procédé au septième examen annuel des mesures prises par les pays développés pour inciter les entreprises à transférer des technologies aux pays les moins avancés (PMA). Pour cet examen, les pays développés ont fourni des renseignements détaillés sur les incitations qu'ils offraient.

L'Accord sur les ADPIC dispose que des incitations doivent être offertes pour encourager le transfert de technologie vers les PMA, et les Ministres réunis à Doha en 2001 sont convenus que le Conseil des ADPIC mettrait en place un «mécanisme visant à assurer la surveillance et la pleine mise en œuvre des obligations en question». Ce mécanisme a été institué en 2003 par une décision du Conseil qui précise les renseignements que les pays développés doivent fournir sur le fonctionnement, dans la pratique, de leurs incitations en faveur du transfert de technologie.

À la demande du groupe des PMA, le Secrétariat de l'OMC a organisé en 2009 un atelier sur le transfert de technologie au titre de l'Accord sur les ADPIC. Plusieurs pays développés ont donné des explications sur leurs propres rapports. Des experts des pays développés et des PMA ont examiné le fonctionnement du système et la manière dont il pourrait être amélioré.

Différends relatifs à la protection de la propriété intellectuelle
En général, des différends peuvent être soulevés dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC non seulement si un accord ou un engagement a été violé, mais aussi si un avantage escompté au titre d'un accord a été annulé sans violation de la lettre de l'Accord. Pour les différends relatifs à la protection de la propriété intellectuelle, l'Accord sur les ADPIC prescrit un moratoire de cinq ans concernant les «plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation», et ce moratoire a été prorogé par une série de Conférences ministérielles.

En 2009, le Conseil a continué à étudier la portée et les modalités de ce type de plaintes. Les Membres sont divisés sur la question de savoir si le dépôt même de ce type de plaintes devrait être autorisé, ou si cela pourrait constituer un fondement légitime pour un différend. En l'absence de consensus, la septième Conférence ministérielle a prorogé à nouveau le moratoire, conformément à une recommandation du Conseil des ADPIC. Ainsi, les Membres sont convenus de ne pas soumettre de tels différends pour le moment. Les Ministres ont chargé le Conseil de poursuivre son examen de la portée et des modalités de ces différends et de faire des recommandations à la prochaine Conférence ministérielle qui se tiendra en 2011.

Consultations sur les questions de mise en œuvre en suspens
Le Directeur général a poursuivi ses consultations sur les questions de l'extension des indications géographiques et de la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique (CDB), comme cela est prévu dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005, qui considère ces questions comme des «questions de mise en œuvre en suspens».

La première question concerne la possibilité d'étendre à d'autres produits le niveau de protection «plus élevé» ou «renforcé» qui n'est actuellement exigé que pour les indications géographiques des vins et des spiritueux. Les Membres divergent sur le point de savoir si cette extension favoriserait le commerce de ces produits ou si l'accroissement du niveau de protection créerait une charge juridique et commerciale inutile.

Les autres questions concernent la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la CDB, et en particulier le point de savoir si l'Accord sur les ADPIC devrait faire davantage – et, dans l'affirmative, de quelle façon – pour favoriser la réalisation de l'objectif de la CDB concernant le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques dans les secteurs de la recherche et de l'industrie. L'attention s'est principalement portée sur les propositions visant à amender l'Accord sur les ADPIC pour exiger que, dans leurs demandes de brevet, les déposants divulguent la source ou le pays fournissant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui leur sont associés. Plusieurs autres propositions ont également été présentées.

À partir de mars 2009, le Directeur général a engagé personnellement ces consultations avec les délégations intéressées, et dans le cadre de réunions d'information ouvertes. Les consultations ont été centrées sur des questions techniques en vue d'aider les Membres à mieux comprendre leurs intérêts et leurs préoccupations respectifs et de donner des éclaircissements sur les aspects techniques des deux questions. Elles n'ont pas porté sur la question de savoir s'il fallait lier ces questions au programme de négociations plus général, et, dans l'affirmative, de quelle façon. La proposition «W/52» mentionnée plus haut préconise de les inclure formellement dans les négociations du Cycle de Doha mais d'autres Membres s'y opposent fermement.

Commerce et développement

En 2009, les travaux de la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement se sont centrés sur l'amélioration d'un mécanisme permettant de surveiller la mise en œuvre et l'effectivité des dispositions relatives au «traitement spécial et différencié» pour les pays en développement. En l'absence d'idées nouvelles et étant donné la persistance des divergences de vues, les différentes propositions relatives à des Accords de l'OMC particuliers n'ont pas été examinées de façon approfondie.

Travaux de la Session extraordinaire
En 2009, la Session extraordinaire a tenu quatre réunions formelles et de nombreuses consultations informelles.

Propositions axées sur des accords particuliers
Jusqu'à la fin de l'année 2008, la Session extraordinaire avait concentré ses efforts sur l'examen de six des 16 propositions restantes axées sur des accords particuliers: trois relatives à l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et trois relatives à l'Accord sur les procédures de licences d'importation. Bien que les Membres de l'OMC soient parvenus à clarifier quelques-uns des éléments de certaines propositions, aucune modification n'a été apportée aux textes.

Le Président avait initialement eu l'intention de poursuivre les travaux concernant les propositions axées sur des accords particuliers en 2009. Cependant, il a estimé qu'en l'absence d'idées ou de libellés nouveaux, les Membres ne feraient que réitérer des positions bien connues, ce qui risquerait de réduire à néant les progrès déjà accomplis. En conséquence, les propositions axées sur des accords particuliers n'ont pas été examinées de manière approfondie au cours de l'année 2009.

En ce qui concerne les propositions axées sur des accords particuliers de la «catégorie II» – c'est-à-dire les propositions ayant été renvoyées à d'autres organes compétents de l'OMC pour examen – des progrès limités ont été réalisés. Cela est dû en grande partie au fait que les questions évoquées dans certaines de ces propositions font partie intégrante des négociations du Cycle de Doha et que les progrès sont par conséquent liés à la conclusion de ces négociations. Le Secrétariat de l'OMC a répertorié les propositions qui sont examinées dans le cadre du Cycle de Doha afin de permettre au Président, en collaboration avec les autres présidents, de déterminer la meilleure manière de progresser rapidement en ce qui concerne les propositions de la catégorie II restantes.

Mécanisme de surveillance
En 2009, les travaux de la Session extraordinaire ont porté sur l'amélioration des éléments du mécanisme de surveillance de la mise en œuvre et de l'effectivité des dispositions relatives au traitement spécial et différencié. Au départ, les discussions ont été menées sur la base d'une «note informelle» (document non officiel) présentée par le Président précédent, et de communications présentées par des pays développés et des pays en développement. Par la suite, le Président actuel a revisé la note informelle en faisant une distinction entre les éléments sur lesquels il y avait un assez grand degré de convergence et ceux sur lesquels il fallait encore travailler. En novembre, le Président a préparé une deuxième révision de sa note informelle, qui servira de base aux futurs travaux.

Négociations commerciales

Contexte
Les questions de développement et les intérêts des pays en développement sont au cœur des travaux de l'OMC. De nombreux Accords de l'OMC renferment des dispositions qui confèrent à ces pays des droits spéciaux et autorisent les pays développés à leur accorder un traitement plus favorable qu'à d'autres Membres. Les dispositions relatives au «traitement spécial et différencié» comprennent par exemple des délais plus longs pour la mise en œuvre des accords ou des mesures visant à accroître les possibilités commerciales. Le rôle de la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement consiste à rendre ces dispositions plus précises, plus effectives et plus opérationnelles.

Négociations commerciales

Contexte
Le Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie a été établi pour examiner la relation entre le commerce et le transfert de technologie et pour faire des recommandations sur les mesures qui pourraient être prises, dans le cadre du mandat de l'OMC, pour accroître les apports de technologie aux pays en développement.

Commerce et transfert de technologie
En 2009, le Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie a tenu quatre réunions formelles, au cours desquelles les Membres de l'OMC ont continué à examiner la relation entre le commerce et le transfert de technologie et ont étudié les recommandations qui pourraient être prises concernant des mesures destinées à accroître les apports de technologie aux pays en développement.

Relations entre commerce et transfert de technologie
En 2009, les travaux sur la relation entre le commerce et le transfert de technologie ont été menés principalement sur la base d'une étude de la Banque mondiale et d'un exposé de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

L'étude de la Banque mondiale, intitulée *Global Economic Prospects : Technology Diffusion in the Developing World*, soulignait le rôle essentiel du commerce, de l'investissement étranger direct, de l'innovation technologique et de l'accès à la technologie pour le développement. L'exposé de la FAO insistait sur le lien entre le transfert de technologie et les gains de productivité dans l'agriculture.

Les deux organisations ont mis en exergue les enseignements à tirer de l'expérience de pays ayant connu un essor technologique rapide au cours des dernières décennies. La technologie a joué un rôle de catalyseur du développement dans un certain nombre de pays d'Asie qui se sont fortement industrialisés en un très court laps de temps.

Accroissement des apports de technologie aux pays en développement
Les Membres de l'OMC ont centré leurs discussions sur un document présenté par l'Inde, le Pakistan et les Philippines et intitulé *Facilitating Access to Information on Appropriate Technology Sourcing – A Step to Increase Flows of Technology to Developing Countries*. Les Membres ont noté que des dispositions relatives au transfert de technologie figuraient dans plusieurs accords internationaux, y compris le Protocole de Montréal, qui prévoyait un mécanisme de financement du transfert de technologie en relation avec l'élimination de substances chimiques appauvrissant la couche d'ozone. Ils considéraient que cela pourrait constituer un modèle pour les travaux sur le transfert de technologie dans le cadre du Groupe de travail.

Commerce et environnement

Les négociations sur le commerce et l'environnement se déroulent au Comité du commerce et du développement réuni en Session extraordinaire. En 2009, le Comité a adopté un programme de travail portant sur les deux principaux éléments des négociations – la relation entre l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux (AEM), et l'élimination des obstacles au commerce des biens et services environnementaux.

Accords environnementaux multilatéraux
Le Comité a continué à examiner les propositions concernant la relation entre l'OMC et les AEM, en vue de clarifier les idées avancées par les Membres de l'OMC et d'identifier quelques points de convergence. Les propositions portent à la fois sur la relation entre les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les AEM et les règles de l'OMC, et sur la coopération entre l'OMC et les secrétariats des AEM, y compris sur les procédures d'échange de renseignements régulier et les critères pour l'octroi du statut d'observateur aux AEM. Durant la phase suivante, les Membres examineront les propositions en vue d'élaborer un projet de texte.

Biens et services environnementaux
Le Comité a entrepris de nouveaux travaux techniques liés aux négociations visant à réduire ou éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et services environnementaux, y compris les biens et technologies respectueux du climat. Dans le cadre de ces travaux techniques, le Secrétariat de l'OMC a organisé un atelier sur les biens et services environnementaux auquel ont participé des experts issus des gouvernements, du secteur privé et des organisations internationales. Cet événement a permis aux participants de mieux comprendre les différents domaines ou catégories de biens et services environnementaux, comme les énergies renouvelables, la lutte contre la pollution atmosphérique et le traitement des eaux usées. L'atelier a également permis d'aborder certaines questions liées au développement, y compris le transfert de technologie.

Un certain nombre de Membres ont établi des listes de biens et services environnementaux présentant un intérêt pour eux, qui serviront de base pour un examen plus approfondi du champ d'application des négociations. Il n'y a pour l'instant pas d'accord sur les biens et services qui devraient être inclus, ni sur la façon de traiter les droits de douane et les obstacles non tarifaires en cause. Il faudra également prendre en compte les besoins des pays en développement si l'on veut parvenir à un résultat qui soit avantageux des points de vue du commerce, de l'environnement et du développement.

Les discussions du Comité du commerce et de l'environnement ont porté entre autres sur l'élimination des obstacles au commerce des biens et services environnementaux, comme les biens respectueux du climat.

Facilitation des échanges

Les négociations sur la facilitation des échanges ont encore progressé en 2009, ce qui a permis d'élaborer en décembre un projet de texte de négociation qui constituera la base des travaux menés en 2010. Les négociations visent à faciliter les échanges transfrontières, d'une part en améliorant les règles de l'OMC concernant le transit des marchandises, les formalités douanières et la transparence des réglementations commerciales, et d'autre part en accroissant l'assistance technique et le renforcement des capacités et en favorisant la coopération entre les autorités douanières. Les principaux bénéficiaires visés sont les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA).

En 2009, sous la présidence d'Eduardo Sperisen-Yurt (Guatemala), le Groupe de négociation sur la facilitation des échanges a examiné les diverses propositions présentées par des Membres de l'OMC en vue d'en améliorer le libellé et d'identifier des points de convergence supplémentaires. Cet exercice et des discussions techniques ciblées ont abouti à la présentation d'un premier projet de texte de négociation récapitulatif, en décembre 2009. Bien que ce texte nécessite d'être retravaillé, il permettra aux Membres de mener leurs négociations futures sur la base d'un document unique.

En marge des réunions d'une semaine du Groupe de négociation, les Membres ont également organisé un certain nombre d'ateliers et de réunions d'information sur différents thèmes.

Pour permettre à tous les pays de participer pleinement aux négociations et d'en tirer parti, plusieurs gouvernements donateurs ont financé la participation de fonctionnaires en poste dans les capitales. En 2009, un total de 129 fonctionnaires venant de pays d'Afrique et de PMA ont pris part à trois réunions du Groupe de négociation, et les gouvernements donateurs se sont dits prêts à poursuivre ce programme en 2010.

Au cours de sa deuxième année de fonctionnement, le programme d'assistance technique de l'OMC pour l'évaluation des besoins en matière de facilitation des échanges a mené 34 évaluations des besoins nationaux. Ces évaluations ont été conduites par le Secrétariat de l'OMC, avec la coopération d'experts issus de donateurs et d'autres organisations régionales et internationales, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation mondiale des douanes et la Banque mondiale.

Négociations commerciales

Contexte

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 80% des stocks mondiaux de poissons sont pleinement exploités ou surexploités. Dans le même temps, des gouvernements de par le monde continuent à verser des milliards, voire des dizaines de milliards de dollars EU, de subventions au secteur de la pêche. La Conférence ministérielle de Doha a lancé des négociations visant à clarifier et améliorer les disciplines de l'OMC concernant les subventions à la pêche, et lors de la Conférence ministérielle de Hong Kong en 2005, les participants se sont largement accordés sur la nécessité de renforcer ces disciplines, y compris par la prohibition de certaines subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche. Le défi auquel doit maintenant faire face le Groupe de négociation consiste à élaborer des règles plus strictes tout en respectant les préoccupations politiques importantes des Membres de l'OMC, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés.

Le Groupe de négociation sur les règles a commencé à étudier des propositions spécifiques visant à renforcer les disciplines sur les subventions encourageant la surcapacité et la surpêche.

Règles de l'OMC

En 2009, le Groupe de négociation sur les règles s'est concentré sur un examen approfondi, ligne par ligne, des projets de textes de l'Accord antidumping et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires qui avaient été rendus publics par le Président en décembre 2008. Le Groupe de négociation a également examiné les questions soulevées par le Président, Guillermo Valles Galmés (Uruguay), dans une «feuille de route» sur les subventions à la pêche présentée en meme temps, et a commencé à étudier des propositions spécifiques visant à renforcer les disciplines sur les subventions encourageant la surcapacité et la surpêche.

En 2009, les négociateurs ont travaillé intensément sur la base des nouveaux projets de textes de l'Accord antidumping (voir page 42) et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (voir page 41) rendus publics par le Président en décembre 2008. Les nouveaux textes, fondés sur une approche «ascendante», proposaient un projet de texte juridique mais seulement dans les domaines où il semblait exister un certain degré de convergence. Dans les autres domaines, ils comportaient des crochets, indiquant les points sur lesquels aucune convergence n'apparaissait et résumant en termes généraux l'éventail des points de vue sur ces questions.

Le Groupe de négociation a adopté une approche fondée sur «trois piliers»: il a examiné les projets de textes juridiques lorsqu'ils existaient ou, sinon, les éléments entre crochets, et est revenu sur les questions et propositions qui n'avaient pas été prises en compte dans le texte du Président mais qui présentaient tout de même un intérêt pour les Membres de l'OMC. À la fin de 2009, le Groupe de négociation avait pratiquement terminé l'examen des textes du Président et prévoyait d'achever ce processus pour le printemps 2010.

Les projets de textes de décembre 2008 étaient accompagnés d'une «feuille de route» pour la poursuite de l'examen des subventions à la pêche. Le Groupe de négociation a passé systématiquement en revue tous les grands enjeux en abordant les questions spécifiques posées par le Président dans la feuille de route. À la fin de l'année, il avait achevé cet examen et avait commencé à étudier des propositions de fond émanant des Membres, qui concernaient d'autres moyens de renforcer les disciplines sur les subventions encourageant la surcapacité et la surpêche.

Au sujet des accords commerciaux régionaux (ACR), les négociations ont abouti jusqu'à présent à la Décision du Conseil général sur un mécanisme pour la transparence des ACR, qui est appliquée à titre provisoire depuis 2007. Pour que ce mécanisme puisse être adopté de façon permanente, les Membres de l'OMC doivent l'examiner, et le modifier le cas échéant, dans le cadre des résultats globaux du cycle actuel des négociations commerciales. Les Membres examineront aussi la relation juridique entre le mécanisme et les dispositions pertinentes de l'OMC relatives aux ACR.

Mémorandum d'accord sur le règlement des différends

Les négociations en vue d'améliorer et de clarifier le Mémorandum d'accord de l'OMC – les règles et procédures régissant le règlement des différends – se sont poursuivies en 2009.

Le Président de la Session extraordinaire de l'Organe de règlement des différends (ORD) a procédé à une série de consultations sur les différentes questions contenues dans le projet de texte qu'il avait présenté en juillet 2008, et que les Membres de l'OMC avaient approuvé comme base de leurs travaux futurs en novembre 2008. Chaque semaine de consultations s'est terminée par une brève réunion informelle de la Session extraordinaire de l'ORD, où le Président a fait rapport des progrès et a discuté des mesures futures avec les Membres.

Les discussions menées en 2009 ont été utiles pour consolider la base de travail et clarifier les questions examinées. Cependant, il reste beaucoup à faire pour parvenir à une convergence sur les améliorations et les clarifications à apporter au Mémorandum d'accord. Au début de 2010, le Président consultera les Membres pour définir la meilleure façon de faire progresser le processus de négociation en vue de sa conclusion rapide. Ces négociations relèvent du Programme de Doha pour le développement mais ne font pas partie de l'Engagement unique (un ensemble indivisible d'environ 20 thèmes, que chaque pays devra au final approuver en bloc).